

L'épreuve d'oral et l'égalité des chances entre candidats

Par **Rissou**, le **23/03/2014** à **15:15**

Bonjour à tous! Toutes mes excuses pour ce long message.

Je ne suis pas sûre d'être dans le bon forum, mais je pose tout de même ma question...

Je suis en deuxième année de licence en droit et j'aurais une petite question.

Cette question porte sur l'égalité des chances lors d'un partiel que nous devons passer à l'oral.

En raison d'un nombre important de jours fériés lors de la semaine bloquée pour organiser cet oral (celle du 4 au 9 mai), notre chargé de CM nous a indiqué qu'un tout petit nombre d'élèves (20 personnes) passerait avant les vacances de Pâques (le samedi 19 avril) alors que tout le reste de l'amphi passera son oral après les vacances de Pâques (ce qui laisse à toutes ces personnes un temps supérieur pour réviser ce cours).

Ma question est simple: cela ne contrevient-il pas au principe de l'égalité des chances lors d'un examen?

Il y a bien évidemment une inégalité entre les gens qui passeront au tout début de la semaine du 4 au 9 mai et ceux qui passent à la fin de cette même semaine mais la différence entre ceux qui passent avant les vacances et ceux qui passent après n'est-elle pas trop importante?

J'ai tenté en vain de trouver une réponse suffisamment claire dans la Jurisprudence, je vous pose donc la question.

Je vous remercie par avance des réponses qui vous me donnerez!

Par **Fax**, le **23/03/2014** à **15:50**

Bonjour,

Ma réponse n'est absolument pas juridique je ne me suis jamais penchée sur ce problème, aussi ceci n'est qu'un avis personnel:

Le problème est absolument le même dans la faculté où je suis inscrite (et je pense que c'est à peu près pareil partout - ce qui, j'en conviens, n'est pas une raison pour ne pas creuser la question :)). Pour vous donner un exemple, le semestre dernier, 4 matières étaient prévues pour des oraux répartis sur deux semaines. Certains étudiants ont dû passer 3 matières la même journée, alors que d'autres ont eu plus de chance et ont vu leurs jours de passage mieux répartis. Et chaque semestre c'est la même chose. Malheureusement, je crois que la politique dans beaucoup de facs de droit consistant à organiser des épreuves orales (ce qui est en soi plutôt bien) se heurte au manque de salles d'examen et de personnels pour assurer

les interrogations orales. Pour ma part, je pense que c'est ce qui explique la désorganisation des partiels....

En tout cas si quelqu'un à une solution juridique au problème je suis preneuse également ;)

Par **Rissou**, le **23/03/2014** à **18:29**

Bonjour!

Je vois que nous ne sommes pas les seuls à connaître ce problème alors!Ce qui m'attriste c'est que les chargés de CM organisent des oraux pour nous préparer à ce genre d'exercice et finalement, à cause de problème de salle ou d'administration, ces examens finissent pas être privés de tout intérêt...

Merci de votre témoignage!

Par **Jay68360**, le **23/03/2014** à **20:43**

Bonsoir,

Pour ma part, je trouve la réflexion un peu étrange, on sait tous qu'il y a un fossé entre le droit et sa mise en oeuvre, du fait des contraintes matérielles et organisationnelles.

A mon sens, l'égalité c'est surtout maintenir un traitement objectivement identique pour chacun, mais dans la mesure du possible, pour l'exemple des examens, des modalités identiques, c'est-à-dire même type d'examen (oral), même temps pour préparer le sujet, même type de sujet, même bienveillance du professeur à l'égard de chaque étudiant.

Ensuite, ce qui est soumis à aléa ne peut entrer en ligne de compte, il faut faire passer tel nombre de personne dans un tel laps de temps, c'est certainement l'ordre alphabétique qui détermine l'ordre de passage et donc les jours de passage de chaque étudiant, jours déterminés selon les disponibilités.

Il n'y a aucune rupture d'égalité, et l'examen garde son intérêt initial. En poussant votre raisonnement à l'extrême, il faudrait soumettre le même sujet, au même moment (l'humeur du correcteur et sa notation pouvant varier), au même endroit, à tous les étudiants.

Et là encore il pourrait y avoir rupture, il faudrait prévoir des créneaux de révision uniforme pour tout le monde, si l'un s'accorde plus de temps que l'autre (en loupant des cours par exemple), il arriverait mieux armé à l'oral. En poussant un peu plus, on en arrive même à des questions extrêmes, est-ce égalitaire de noter plus généreusement un étudiant qui aurait des facilités par rapport à un autre, travaillant avec acharnement, mais n'y arrivant pas et quelle notation appliquer en conséquence.

Au final, pour répondre à votre question initiale, il y a égalité, plus que la stricte égalité, l'égalité accommodée aux réalités, certes parfois bassement structurelles, mais la seule à laquelle on peut parvenir. La rupture d'égalité ne doit être reconnue que dans des cas où elle

est manifeste (si certains avait un oral et les autres une épreuve de 4H soumis au candidats à la magistrature, il y'aurait matière à s'offusquer).

En cas contraire, on en arriverait à des situations ubuesques, ce sont des situations naturelles dans le déroulé des études supérieures, il faut s'en accommoder et s'organiser en conséquence et garder sa verve pour contester les abus qui méritent de l'être.

Par **Rissou**, le **23/03/2014** à **22:53**

Bonsoir!

Je tiens à préciser que je me posais la question, je ne soutiens pas que c'est inégalitaire, j'ai tout à fait conscience que rechercher l'égalité absolue est impossible (tout comme rechercher la règle de droit absolue pouvant s'appliquer à tous quelque soit la situation qui se présente)... J'ai également bien compris que le simple enjeu que représentait mon malheureux oral de fin d'année ne méritait pas d'engager un recours au Conseil d'Etat haha!

Mais il me semblait intéressant de poser la question.

Si je résume il y a donc une différence entre les éléments matériels de l'épreuve (type d'examen, durée...) qui doivent obligatoirement être les mêmes pour tous et les autres éléments liés à la nature de l'épreuve (oral) pour lesquels il est bien évidemment impossible de garantir une égalité parfaite.

Merci pour ces éléments d'explication.

Par **AI'**, le **02/04/2014** à **15:39**

Bonjour , je suis arrivée par hasard sur ce forum . Je peux me tromper, mais il ne s'agirait pas de la FAC de Dijon ? (j'y suis aussi et j'ai donc aussi à subir cela) . Donc je suis aussi intéressée par le sujet . Les listes des 20 personnes ont été publiées aujourd'hui (c'est à dire juste un peu plus de 1 semaine avant l'oral) et il y a des gros doutes par rapport aux critères de sélection des personnes qui passent avant les vacances . En effet , avec des amis nous avons regardé et toutes les personnes que nous connaissons sont des étudiants à statut AJAC . Est ce possible de prendre une mesure si discriminatoire ? (je veux dire les statuts AJAC sont déjà des personnes qui vont avoir plus de mal à avoir leur année que les autres compte tenu du surplus de matières et en plus on voudrait leur compliquer la tâche ? ...) Donc est ce possible de prendre pour critère de sélection , pour les personnes de ces épreuves déjà anticipées , une certaine classe/groupe d'élève ? (et non pas un critère aléatoire comme la pioche d'une lettre de l'alphabet) N'est ce pas un peu arbitraire et illégal ? Et surtout si ce critère de sélection s'avérait , ne serait il pas possible de demander à l'administration d'en prendre un autre ?

Par **bulle**, le **02/04/2014** à **16:39**

Bonjour,

S'agit-il des personnes AJAC pour qui la matière est nouvelle ou qui repassent cette matière?

Je pense qu'au contraire, c'est bénéfique pour eux dans la mesure où ils peuvent se consacrer uniquement à cette matière avant les vacances et en avoir une de moins à réviser pendant celles-ci.

Mais il est vrai qu'un critère de sélection type ordre alphabétique aurait été plus juste.

Par **AI'**, le **02/04/2014** à **16:56**

Bonjour , il s'agirait d'AJAC pour qui la matière est nouvelle .

Et si c'est le cas ça serait bien , mais le problème c'est que toutes les autres matières sont avant les vacances , et donc du coup il n'y en a aucune après